

Burundi : faire des communes "les portes d'entrée du développement"

@rib News, 24/01/2013 Source Xinhua Le ministre burundais du Développement communal Martin Nivyabandi a souligné, dans une récente interview, la promotion du développement à la base pour que la population burundaise prenne en main les destinées de son propre développement. Le fer de lance dans le processus de s'approprier le développement communal au Burundi est la promotion de la politique nationale de la décentralisation dans ses multiples dimensions en faisant en sorte que les communes soient les portes d'entrée du développement, a-t-il déclaré. Selon lui, la réorganisation du ministère du Développement communal en 2012 avec la nouvelle philosophie axée sur la décentralisation est l'expression d'une ferme volonté politique pour rompre avec une certaine époque où le Gouvernement central allait construire et exécuter au niveau des communes. Ce qui importe le plus au niveau de la décentralisation politique, a-t-il souligné, c'est que les communes ont plus besoin des ressources pour que les administrations communales puissent jouer pleinement leurs rôles, notamment via l'action du Fonds national pour l'investissement communal (FONIC) pour que les communes puissent être des véritables maîtres d'ouvrage. L'essentiel, c'est au niveau de la décentralisation économique-financière, a-t-il relevé, car la question fondamentale ne réside pas au fait que l'administrateur communal ait été élu au suffrage universel direct ou indirect, mais plutôt que plus la redevabilité de l'administrateur communal ou du Conseil Communal vis-à-vis de l'exécution du cahier des charges laboré selon les promesses faites à l'électorat. Sur ce volet de décentralisation politique, le ministre burundais a ajouté que selon une des clauses de la Constitution promulguée en mars 2005, viendra un jour où le Sénat, pourra apprécier l'opportunité d'élire l'administrateur communal au suffrage universel direct ou pas. A l'en croire, le Burundi est très en avance par rapport à certains pays africains où c'est l'autorité centrale qui collecte des impôts et taxes au profit des communes. Au niveau de notre pays, déjà les communes percevaient des taxes sur certains produits qui sont définis au niveau de la loi, mais le problème auquel on est confronté, c'est la taille de l'économie au niveau des communes, a-t-il fait remarquer. En partenariat avec la Banque Mondiale et la coopération allemande, a-t-il dit, l'an 2012 a vu le début du montage d'un projet de mobilisation de ressources au niveau des communes, une initiative qui sera renforcée en interne en dotant le FONIC de 15% du budget national. Le problème qui se pose encore, a-t-il reconnu, c'est de mettre en place des mécanismes au niveau local, qui permettent de transférer des ressources de l'Etat vers les communes. Avec une dotation budgétaire de sept milliards de francs burundais (environ 40 millions USD) pour le ministère du Développement Communal en 2013, a-t-il affirmé, il est prévu qu'on confère une dotation à chaque commune et que celle-ci puisse conduire le processus de passation de marchés dans le cadre de la promotion de la maîtrise de l'ouvrage au niveau des communes. De la sorte, a-t-il souligné, le Burundi aura posé un jalon important dans le processus de la décentralisation financière au niveau des communes ; car, ainsi, ce n'est plus le gouvernement central qui va gérer en faisant des commandes, mais l'entité communale.